

## Régate WINDSURFER (WSUR)

Organisée par le Club Nautique de Vaires sur Marne

Grade 5C – 20 et 21 septembre 2025

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Les paragraphes de l'Avis de course type non présents dans ce document ne seront pas applicables lors de cette épreuve.

### Préambule

#### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

#### Sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1 Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...). Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré. Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2 Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3 Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination

### 1. REGLES

L'épreuve est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.

1.2 – Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones (voir Annexe Prescriptions)

1.3 - les règlements fédéraux notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile

1.4 – les règles de l'IWCA (International Windsurfer Class Association) lien : [https://windsurferclass.com/wp-content/uploads/2022/07/IWCA\\_CR\\_20220705-Provisional.pdf](https://windsurferclass.com/wp-content/uploads/2022/07/IWCA_CR_20220705-Provisional.pdf)

## **2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

2.1 - Les IC seront disponibles à la confirmation des inscriptions le samedi 20 septembre à partir de 11h..

2.2 - Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

## **3. COMMUNICATION**

3.2 - [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## **4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 - L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes : WSUR

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 :

a) Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 : Pour les bateaux, si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

4.5 - Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

## **5 DROITS A PAYER**

Les droits pour l'inscription à la régata sont les suivants : 20 €

Lien pour le paiement :

<https://www.helloasso.com/associations/club-nautique-de-vaires/evenements/regate-windsurf-gliss-and-van-paris-show>

## **6 PUBLICITE**

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

## **7 PROGRAMME**

7.1 Confirmation d'inscription :

20/09/2025 : 12h00 – 14h00

7.2 Jours de course :

Date 1er signal d'avertissement

20/09/2025 : 15h00

21/09/2025 : 11h

7.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h

## **8 LIEU**

L'Annexe A à l'AC : fournit le plan du lieu de l'épreuve.

## **9 LES PARCOURS**

Les parcours seront de type construit.

## **10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## **11 CLASSEMENT**

11.1 Deux courses devront être validées pour valider la compétition.

11.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

## **12 PROTECTION DES DONNÉES**

### **12.1 Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent le Club Nautique de Vaires sur Marne, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### **12.2 Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice (Club Nautique de Vaires sur Marne) à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## **13 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## **14 PRIX**

Les prix seront distribués comme suit : suivant disponibilité

### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Personnes à contacter pour toute demande d'information :

Laurence Heraut (CN Vaires) : [laurence.heraut@gmail.com](mailto:laurence.heraut@gmail.com)

Pierre-Franck Mironneau (Windsurfer Class France) : [mironneaupierrefranck@gmail.com](mailto:mironneaupierrefranck@gmail.com)

Xavier POIROT (Easy Nautique) : [xavier.poirot@easynautique.com](mailto:xavier.poirot@easynautique.com)

## ANNEXE « PRESCRIPTIONS FEDERALES »

Applying to foreign competitors

### **RRS 64.3 (\*) :**

Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

### **RRS 68 (\*) :**

Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

### **RRS 70.5 (\*) :**

In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

### **RCV 86.3 (\*) :**

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

### **RRS 88 (\*) :**

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

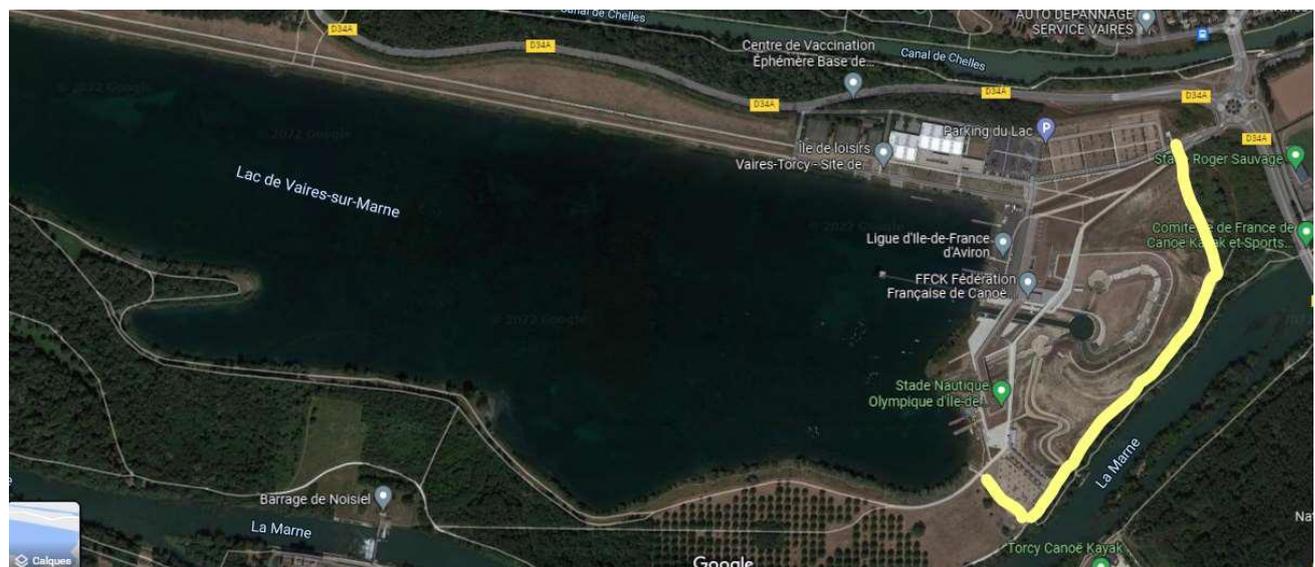
### **RRS 91 (\*) :**

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

### **Appendix F (\*) :**

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, Jury d'Appel, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris

## ANNEXE A : Plan du lieu de l'épreuve



Club Nautique de Vaires sur Marne  
4 chemin de la Victoire  
77360 Vaire sur Marne

- Avant de rentrer sur le site du STADE NAUTIQUE OLYMPIQUE de VAIRES sur MARNE.
- Avant le portique de limitation de hauteur.
- Prendre à Gauche le chemin de contournement de la RIVIERE D'EAUX VIVES de Kayak.
- Laisser le parking du STADE NAUTIQUE sur votre droite. Continuez jusqu'au prochain chemin.
- Prenez à droite pour arriver devant le portail du CN de Vaires.